MONOXYDE DE CARBONE

UN GAZ INCOLORE, INODORE, TOXIQUE ET MORTEL

Les bons conseils - Les bonnes pratiques - Les bons gestes

1ère CAUSE DE MORTALITÉ ACCIDENTELLE PAR TOXIQUE.

Le monoxyde de carbone (CO) résulte de la mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : gaz de ville).
Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions, des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

1ers SYMPTÔMES AVANT-COUREURS D'UNE INTOXICATION CO :

Maux de tête, vertiges, nausées, vomissements, ….. En cas de forte intoxication, perte de connaissance jusqu'au coma, voire la mort. L'intoxication est d'autant plus forte et rapide que le logement est insuffisamment ventilé et aéré.

N'ASPHYXIEZ PAS VOTRE LOGEMENT EN OBSTRUANT LES BOUCHES OU GRILLES DE VENTILATION.

L'appauvrissement en oxygène (O_2) de l'air ambiant du logement entraine une combustion imparfaite qui génère du monoxyde de carbone (CO).

SE PROTÉGER : AGIR SUR LES APPAREILS À COMBUSTION.

Avant l'hiver,

- Faites impérativement entretenir vos appareils de combustion destinés au chauffage et à la production d'eau chaude,
- Faites impérativement ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

CES OPÉRATIONS DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ, LA RÉGLEMENTATION L'OBLIGE.

Toute l'année,

- N'utilisez jamais de façon prolongée des appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au pétrole (zibro),
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils de combustion non destinée à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro...),
- Ne faites jamais fonctionner dans un lieu fermé (maison, cave, sous-sol, garage...) des appareils ou moteurs voués à un usage extérieur (braséro, groupe électrogène, ...).

SE PROTÉGER : AGIR SUR SON COMPORTEMENT.

Des pratiques de bon sens,

- N'obstruez jamais les bouches ou les grilles de ventilation (entrée d'air neuf et sortie de l'air vicié) de votre logement,
- Aérez quotidiennement les pièces de vie de votre logement (salle de séjour, chambres….) même par temps froid.

LAISSER RESPIRER VOTRE LOGEMENT POUR VOTRE BIEN-ETRE ET VOTRE SANTÉ.

**ENTRETIEN, RAMONAGE, CONTRÔLE DES INSTALLATIONS À COMBUSTION,
MAINTIEN DE LA VENTILATION ET AÉRATION QUOTIDIENNE DU LOGEMENT,
RESPECT DES CONSIGNES D'UTILSATION DES APPAREILS À COMBUSTION,**

CONSTITUENT LES GARANTIES POUR VOTRE SÉCURITE ET VOTRE SANTÉ.

En cas de soupçon d'intoxication au CO, **les bons gestes :**

AÉREZ IMMÉDIATEMENT LES LOCAUX, ÉVACUEZ LES LIEUX, APPELEZ LES SECOURS.

15 SAMU **18** Sapeurs pompiers **112 / 114** Numéro d'appel d'urgence européen

spécifique pour les personnes sourdes et malentendantes : contact par SMS

SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AU CO :

- Maux de tête
- Vertiges
- Nausées
- Vomissements

CONSÉQUENCES D'UNE INTOXICATION AIGÜE AU CO :

- Pertes de connaissance
- Séquelles irréversibles
- Coma
- Décès

N° D'URGENCE

15 **SAMU**

18 **Sapeurs pompiers**

112 / 114 **Numéro d'appel d'urgence européen spécifique pour les personnes sourdes et malentendantes : contact par SMS**

LES APPAREILS QUI PEUVENT DÉGAGER DU MONOXYDE DE CARBONE (CO)

Poêle

Cheminée

Chauffage d'appoint

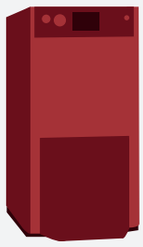
Chaudière

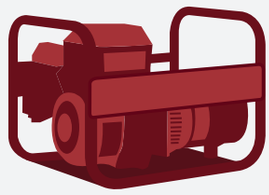
Groupe électrogène

TAMPON ENTREPRISE
ENTRETIEN

Conseils fournis par le professionnel

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Agence Régionale de Santé Haute-Normandie

CAPEB L'Artisanat du Bâtiment HAUTE-NORMANDIE

UPA les entreprises de proximité Haute-Normandie

Flashez ce code pour avoir toutes les informations sur les risques liés au monoxyde de carbone